

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Date de la convocation
2.07.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 28

L'an deux mille vingt six
le huit juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. THIBAUT,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE,
Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD,
M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, M. AUCHER, Mme LE DUC, M. GANDIER, M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. SERGENT

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Francis AUCHER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de Mme Carole LE DUC à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à M. Christopher LETAIN

Pouvoir de M. Kévin BRANCO-NUNES à M. Romain BONNET

Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD

OBJET DE LA DELIBERATION :

Avis sur aliénation pavillons par Habitat de la Vienne

M. Jean-Louis DOUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par courrier du 22 avril 2026, Habitat de la Vienne et par courrier du 28 avril 2026, la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ont fait part de l'intention de céder :

- ⇒ Une maison de bourg (T4 : 120m² à étage) sise 9 avenue de Touraine
au prix de 30 000 €
- ⇒ Un pavillon (T5 : 91m² à étage) sis 37 rue Claude Debussy
au prix de 95 000 €

Ces deux logements sont vacants.

La Ville de Loudun a accordé sa garantie aux emprunts contractés pour la construction des logements sus-visés et, en cas de vente, cette couverture financière devrait être maintenue, dans la mesure où l'office continue le remboursement des prêts selon l'échéancier initialement prévu.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 13 JUIL. 2026

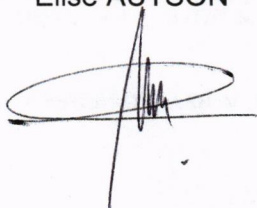
Publié le : 13 JUIL. 2026

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Infrastructures »
en date du 2 juillet 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur
cette cession, avec le maintien de la garantie communale des emprunts contractés pour
la construction des dits logements.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

